

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 14 décembre 2020

Séance de l'an deux mil vingt, le 14 décembre à 19 heures 00,

Le Conseil municipal de la commune nouvelle de Beauvallon, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Saint-Andéol-le-Château, salle Van Gogh, sous la Présidence de Monsieur Yves GOUGNE, Maire de Beauvallon,

Conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Conseillers présents à la séance : 26

Conseillers votants à la séance : 27

Nombre de pouvoirs : 1

Date de convocation : 08 décembre 2020

Date d'affichage du présent compte-rendu : 21 décembre 2020

Conseillers présents : BROTTE Michèle, BRÛLÉ Fabien, CHARLES Marie-Noëlle, DAVAL Didier, DÉLÉRIS Florian, DUGAS-VIALIS Olivier, FALLONE Frédérique, FRANCE Vincent, GARCIA David, GOUGNE Yves, HERVIER Karine, JUNIQUE Julien, LE HOUÉROU Céline, MERLANCHON Philippe, MISTRETTA Antoine, MOLINARI Elisabeth, NICOLAY Stéphanie, NUNES Marie-Jeanne, PEILLON Dominique, PINGON Colette, PINGON François, PONS Christine, POTIRON Rémi, ROUSSIER Jean-Louis, TRIBOLLET Françoise, VINCENOT Julie

Conseillers excusés : BONNAFOUS Jean-Luc, FAURAT Gérard, FONTAINE Carole

Pouvoirs : FAURAT Gérard à PINGON François

Secrétaire : DÉLÉRIS Florian

Ouverture de séance à 19h02.

DIRECTION GÉNÉRALE

DELIBERATION DEL2020-090 : APPROBATION DU RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 NOVEMBRE 2020

Rapporteur : Monsieur Yves GOUGNE

Monsieur le Maire rappelle que le relevé de décisions du Conseil municipal tenu le 02 novembre 2020 ayant été diffusé à l'ensemble des conseillers municipaux, il est proposé au Conseil municipal d'adopter ce dernier.

Le Conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des présents et représentés soit 27 voix (26 présents et 1 pouvoir), décide :

- ✓ D'ADOPTER le relevé de décisions du Conseil municipal du 02 novembre 2020.

DELIBERATION DEL2020-091 : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DE LA RÉGION DE MILLERY-MORNANT (SIMIMO)

Rapporteur : Madame Céline LE HOUÉROU

Madame Céline LE HOUÉROU explique que conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de chaque syndicat concerné doit être présenté au Conseil municipal de ses communes adhérentes. Ce rapport présente les caractéristiques techniques du service public assurée ainsi que sa tarification et ses indicateurs de performance.

Le SIMIMO ayant fait parvenir son rapport à la commune de Beauvallon, adhérente au SIMIMO sur le périmètre de la commune déléguée de Chassagny, ce dernier est présenté au Conseil municipal et, en cas d'adoption, sera mis à la disposition du public conformément à l'article L. 1411-13 du CGCT.

Madame Céline LE HOUÉROU présente :

- ✓ Le périmètre d'intervention du SIMIMO qui concerne, pour Beauvallon, la commune déléguée de Chassagny ;
- ✓ Les proportions entre consommation, revente et perte sont développées, le SIMIMO ayant produit 1 178 409 mètres cubes ;
- ✓ Le réseau de SIMIMO est également présenté et il est expliqué que le taux de renouvellement est de 1.13 % en 2019.

Madame Céline LE HOUÉROU explique également la méthode de calcul du prix du mètre cube ainsi que les indicateurs mis en place par le syndicat pour rendre compte de la connaissance de son propre réseau, de sa performance (en termes de perte de volume d'eau notamment), de la consommation de la population et de la qualité du service vis-à-vis du syndicat.

Madame Céline LE HOUÉROU conclue donc sur un bilan positif de l'exploitation du service de distribution d'eau potable et indique que le contrat de gestion du service souscrit actuellement entre le SIMIMO et Véolia arrivera bientôt à échéance.

Monsieur Vincent FRANCE demande en combien d'années le SIMIMO pourrait renouveler son réseau et Madame Céline LE HOUÉROU explique qu'à raison d'un renouvellement annuel de 16 kilomètres sur un réseau de 285 kilomètres, il faudrait environ 17 ans.

Le Conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et son rapporteur puis délibéré, à l'unanimité des présents et représentés soit 27 voix (26 présents et 1 pouvoir), décide :

- ✓ **D'ADOPTER le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public du SIMIMO ;**
- ✓ **D'AUTORISER la mise à disposition de ce dernier au public par affichage sur le site internet de Beauvallon et au sein des trois mairies de Beauvallon.**

POLE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DELIBERATION DEL2020-092 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE AUX TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGETIQUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DU PAYS MORNANTAIS – PIG CENTRES-VILLAGES DE LA COMMUNE DE BEAUVALLON A MONSIEUR CHRISTOPHE SAVOYAT

Rapporteur : Monsieur Yves GOUGNE

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du Programme Local de l'Habitat du Pays Mornantais, un troisième Programmes d'intérêt Général (PIG) a été lancée avec la collaboration des communes du territoire.

Ce PIG a pour objectif d'aider les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs à réhabiliter leur logement grâce à des aides financières spécifiques de la COPAMO, des communes, et de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah).

Depuis le 04 février 2019, la Convention PIG Centres-Villages signée par l'ensemble des partenaires est effective sur le territoire de la commune de Beauvallon

Dans ce cadre, Monsieur le Maire explique qu'il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 20% du montant des travaux plafonnés à 20 000 € HT, soit 3 033 € à Monsieur Christophe S'avoyât, propriétaire occupant de sa résidence principale située 217 rue du Levant à Saint-Jean-de-Touslas 69700 Beauvallon, pour des travaux d'amélioration de la performance énergétique d'un montant subventionnable de 15 166 € HT.

Les travaux envisagés répondent aux caractéristiques d'éligibilité définis par la commune et permettent un gain énergétique de 28 % et sont les suivants :

- ✓ Remplacement d'une chaudière fioul par une pompe à chaleur air/eau.

Les subventions pour le projet se décomposent comme suit :

- ✓ 6 825 € de l'Anah ;
- ✓ 3 033 € de la commune Beauvallon ;
- ✓ 1 250 € de la COPAMO ;
- ✓ 500 € du Conseil Départemental.

Le Conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des présents et représentés soit 27 voix (22 présents et 6 pouvoirs), décide :

- ✓ **D'ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 3 033 euros à Monsieur Christophe SAVOYAT dans le cadre de travaux d'amélioration de la performance énergétique de sa résidence principale située à Beauvallon ;
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'attribution de cette subvention.

DELIBERATION DEL2020-093 : DÉNOMINATION DES VOIES SUR LA COMMUNE DE BEAUVALLON

Rapporteur : Madame Michèle BROTTE

Madame Michèle BROTTE explique que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale au titre de l'article L.2213-30 du Code Générale des Collectivités Territoriales. De même, il appartient au Conseil municipal de choisir et de fixer, par délibération, la dénomination des voies communales.

Aussi, permettre l'accès de toutes les habitations aux services publics tels que les secours, la poste ou la fibre, et pour permettre la suppression des doublons générés par la création de la commune nouvelle de Beauvallon au sein des trois communes déléguées, un travail de dénomination des voies et un passage à une numérotation métrique ont été nécessaires.

Le Conseil municipal est, par conséquent, appelé à se prononcer sur la dénomination des voies des trois communes déléguées ci-dessous proposée et que Madame Michèle BROTTE présente :

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHASSAGNY	
DESCRIPTION DE LA VOIE	NOUVEAU LIBELLÉ DE LA VOIE
Rue de Larzelier au bourg	Impasse de la Ferme
Rue de Larzelier au bourg	Impasse de l'Aubépine
Rue de Larzelier vers les maisons	Impasse du Mont Blanc
Rue du Feuillet à la rue du Feuillet	Rue des Saignes

Route du Pré Roy vers les champs	Chemin du Devet
Route du Pré Roy vers les maisons	Impasse du Flachet
Route de la Chaudane vers les bois	Chemin de l'Ove
Chemin de la garenne vers les maisons	Impasse des Joncs
Rue des confins du château jusqu'au chemin de la garenne	Rue de l'Échauguette
Rue de l'échauguette vers les maisons	Impasse des Remparts
Impasse des remparts vers les maisons	Impasse des Créneaux
Rue de l'échauguette aux maisons	Impasse du Donjon
Rue de l'échauguette au chemin de la garenne	Sentier des Doves
Route de la Chaudane aux maisons	Venelle de la Citerne
Route de la Chaudane aux maisons	Impasse du Bourg
Rue de Chazeaux vers la rue de Chazeaux	Coursière de la Mare
Rue de Chazeaux aux maisons	Allée Grande Terre
Chemin du Gas vers les bois	Chemin de la Passerelle
Route de Chassagny aux maisons	Route de la Forestière
Route de la Forestière vers la route de Chassagny	Chemin Plat
Route de la Forestière jusqu'à la rivière	Chemin de la Passerelle
De l'intersection route de la Charbonnerie / route du Pilat jusqu'à la route des Varennes	Chemin du Chenevier
Route de la Charbonnerie au ruisseau	Chemin du Gué
Chemin de la Serve	Prolongé jusqu'au chemin des landes
Chemin du Gas	Prolongé jusqu'à la rue de la Folletière
Route des Varennes jusqu'à la route de Montarcis	Chemin des Ronces
Chemin des ronces jusqu'à la route des Varennes	Rue des Métalliers
Route des Varennes vers les locaux artisanaux	Allée des Artisans
Route des Varennes vers les locaux artisanaux	Allée du Forgeron
Route des Varennes vers les locaux artisanaux	Allée de l'Industrie
Route des Varennes vers les champs	Chemin de l'Étang Neuf
Chemin de la Vaure devient	Chemin du Colombier
Route des Varennes jusqu'à route des carrières	Sentier des Galets
Chemin de la Forestière jusqu'à la montée de Givors	Chemin des Palermes
Chemin de la Forestière jusqu'au hameau	Route de l'Ollière
Rue de l'Ollière jusqu'aux maisons	Impasse de la Combe
Chemin de la Forestière jusqu'à la rue de l'Ollière	Chemin du Bois des Chênes
Chemin du bois des chênes jusqu'aux maisons	Impasse des Écureuils
Chemin de la Forestière jusqu'aux maisons	Impasse du Bosquet
Chemin de la Forestière jusqu'à la rue de l'Ollière	Chemin du Mornantet
Route de la Forestière à la RD2	Chemin de la Révolière

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SAINT-ANDÉOL-LE-CHÂTEAU	
DESCRIPTION DE LA VOIE	NOUVEAU LIBELLE DE LA VOIE
Quartier Les Quatre Vents	
Rue de la Chapelaine vers la route de Mornant	Rue des Quatre Vents
La rue des 4 vents vers les maisons	Impasse Goutteranche
La rue des 4 vents vers les maisons	Allée des Mousserons
Rue des quatre vents vers les maisons	Place des Rosés des Prés
Quartier Les Hauts de Saint-Andéol	
Rue de la Chapelaine route de Mornant	Rue des Hauts de Saint-Andéol

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SAINT-JEAN-DE-TOUSLAS	
DESCRIPTION DE LA VOIE	NOUVEAU LIBELLE DE LA VOIE
De Palavezin en direction de Tartaras	Chemin du Lozange
De Palavezin en direction de Bourgneuf	Chemin de la Collomb
De la Serve en direction de Palavezin	Chemin de la Madeleine
De la Serve en direction de Fontblanche	Chemin de Fontblanche
Entre Fontblanche et Bellevue – RD 342	Route de Lyon
De Bellevue à la Mouchonnière	Chemin des Mûriers
Entre la Gibertière et la route de Cloyeux	Chemin de la Planche
Depuis le Prenat en direction du pré du méchoui	Chemin des Tessonnières
Depuis les Bruyères en direction de la Route de St Romain en Gier	Chemin de la Bricotte
Le Mincieux – Perpendiculaire au chemin des Garinières	Impasse de Boissieux
Depuis Charentelas en direction du Prenat	Chemin de Carador
Barbalas - Perpendiculaire au chemin (route) de Dargoire	Impasse du Lavoir
Bourg – Perpendiculaire à la rue des Peupliers	Allée des Cerisiers
Bourg – Entre la rue des Lavandières et la route de Laudan	Allée des Rosiers
Bourg – Perpendiculaire à la rue des Lavandières	Impasse des Marguerites
Bourg – Perpendiculaire à la route des Monts du Lyonnais (face au parking de l'école)	Allée des Cèdres
Bourg – Ex route du Pilat	Route de la Batteuse
Bourg – Ex rue des Quatre vents	Rue de la Renardière
Bourg – Entre la rue des Quatre vents et la rue de l'Aquilon	Allée de la Bise
Bourg – Entre le parking de l'école et celui de la Mairie	Sentier de la Fraternité
Bourg – Depuis le chemin de la combe d'Allier en direction de l'allée des Granges	Rue du Chapelon

Le Conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et son rapporteur puis délibéré, à l'unanimité des présents et représentés soit 27 voix (26 présents et 1 pouvoir), décide :

- ✓ D'ADOPTER la dénomination proposée pour les voies de la commune de Beauvallon ;
- ✓ D'APPROUVER le passage de l'ensemble de la commune sur un système de numérotation métrique avec côté pair et impair ;
- ✓ D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DELIBERATION DEL2020-094 : DÉNOMINATION DES VOIES DU LOTISSEMENT DE LA CROIX-DUMAS (SAINT-JEAN-DE-TOUSLAS)

Rapporteur : Monsieur Vincent FRANCE

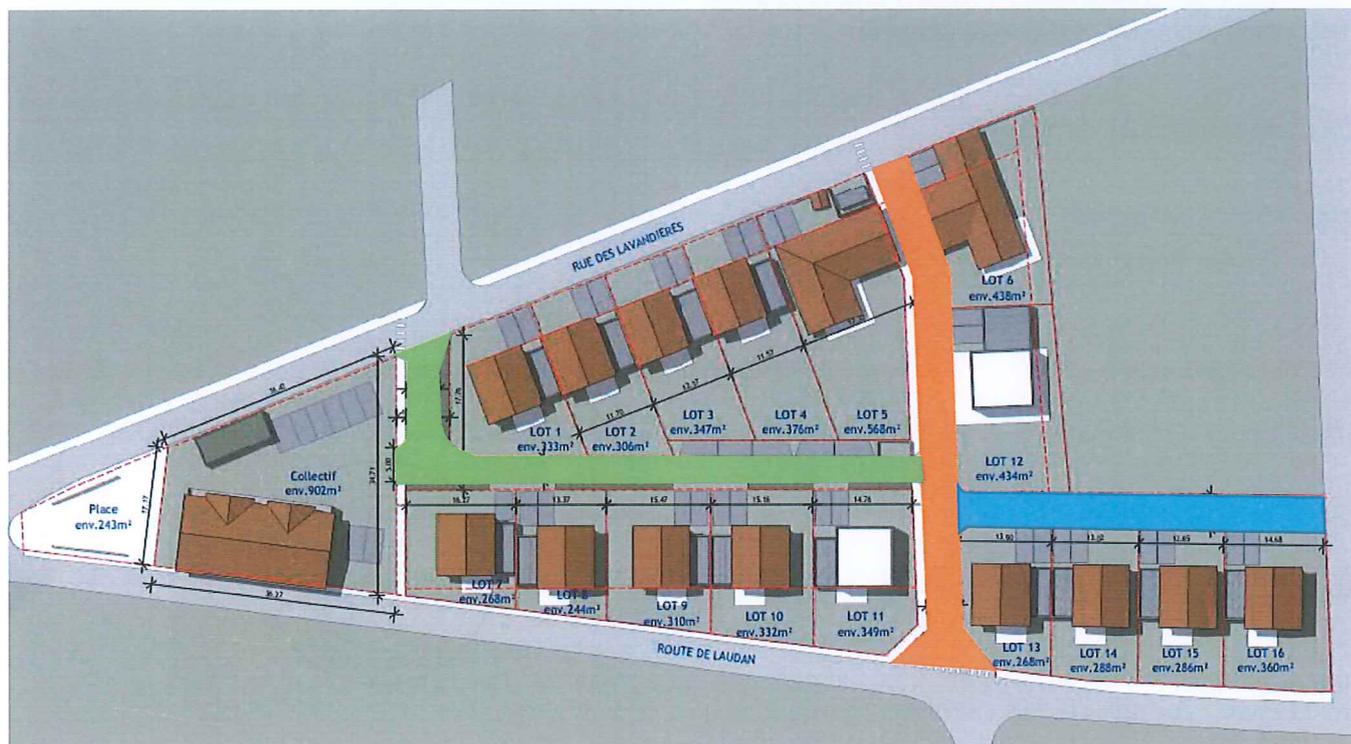
Monsieur Vincent FRANCE explique que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale au titre de l'article L.2213-30 du Code Général des Collectivités Territoriales. De même, il appartient au Conseil municipal de choisir et de fixer, par délibération, la dénomination des voies communales.

Aussi, permettre l'accès des habitations du lotissement de La Croix-Dumas, nouvellement implanté au sein de la commune nouvelle de Saint-Jean-de-Touslas, aux services publics tels que les secours, la poste ou la fibre, un travail de dénomination des voies et un passage à une numérotation métrique ont été nécessaires.

La rue de la Chapelaine au chemin de Vienne- Harcia	Sentier des Sportifs
Rue des hauts de St Andéol vers les maisons	Impasse du Granit
Rue des hauts de St Andéol vers les maisons	Place du Rocher
Route de Mornant vers les maisons	Impasse de la Croix des Pères
Quartier Trimolin	
Rue du haut Trimolin vers les maisons	Impasse Plein Sud
Rue du Trimolin vers les maisons	Impasse des Lauriers
Rue du Trimolin vers les maisons	Impasse Beausoleil
Rue du haut Trimolin jusqu'à la rue du Trimolin	Rue des Trembles
Rue du tremble vers les maisons	Impasse des Fayards
Route de Givors vers les maisons	Passage des Tounesols
Quartier Est Breuil Joannas	
Chemin de Vienne-Breuil jusqu'à la Roche	Chemin de la Roche
Rue de la Joannas jusqu'à la Roche	Chemin du Courlis
Rue d'Ethivy vers les maisons	Impasse des Barabans
Rue d'Ethivy vers les maisons	Allée de la Plaine
Chemin de Vienne-Joannas vers les maisons	Impasse des Églantiers
Route de Givors vers les maisons	Impasse de la Forge
Route de Givors vers les maisons	Impasse de la Source
Le Bourg	
Entrée Est du Clos Souchon	Positionner un N°
Rue Alphonse Mathevet vers l'église	Place de la Cure
Rue Alphonse Mathevet jusqu'à la rue des écoles	Traboule Tramassac
Place Nicolas Paradis jusqu'au chemin de la Pirolette	Rue Neuvesel
Rue de la Jarantonnière jusqu'à la rue des écoles	Passage d'Italie
Route de Mornant vers les maisons	Place du Suel
Route de Godivert vers les Plantés	Chemin des Plantés
Rue Mathevet au passage de l'église	Rue du Portugal
Rue des Condamines vers les champs	Chemin de la Melette
Route de Mornant (au niveau du 122) aux maisons	Impasse des Feutriers
Quartiers Ouest	
Route de Bellevue vers les maisons	Impasse des Lavandes
Rue des Pinaises vers les maisons	Impasse Combe du Poirier
Route de Bellevue vers les maisons	Impasse Petit-Pont
Chemin du Mollard vers les maisons	Allée de l'Orée du Village
Rue de la Chapelaine vers les maisons	Allée de la Ferme BARON
Les Chemins	
Chemin de Lyon jusqu'à la route Cloyeux	Chemin de la BERTHE
Route de Balmondon vers la Planche	Chemin de la Planche
Rue des Condamines vers les Conches	Chemin des Conches
Chemin du Breuil vers la Charbonnerie	Chemin du Gué
Chemin du Vernay route RD34	Chemin Creux
Route de Givors vers les champs	Chemin de Chienson
Route de Givors vers St Martin de Cornas	Chemin de Vienne-Chienson

Le Conseil municipal est, par conséquent, appelé à se prononcer sur la dénomination des voies des trois communes déléguées ci-dessous proposée :

Orientation principale	Est - ouest	Nord - sud	Est - ouest
Nom de la nouvelle voie	Rue de la croix Dumas	Rue du Chirat blanc	Impasse des Pierres sèches



Le Conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et son rapporteur puis délibéré, à l'unanimité des présents et représentés soit 27 voix (26 présents et 1 pouvoir), décide :

- ✓ D'ADOPTER la dénomination proposée pour les voies du lotissement de La Croix-Dumas ;
- ✓ D'APPROUVER le passage des voies dudit lotissement sur un système de numérotation métrique avec côté pair et impair ;
- ✓ D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

PLAN DE RELANCE DE LA COPAMO

Rapporteur : Monsieur Yves GOUGNE

Monsieur le Maire fait un rappel sur les mécanismes mis en place dans le plan de relance de la COPAMO puis explique qu'un premier retour sur les aides attribuées par la COPAMO dans le cadre de son plan de relance a été communiqué. Ce dernier fait apparaitre que :

- ✓ 102 dossiers ont été déposés par des entreprises situées sur la COPAMO, dont 9 sur Beauvallon ;
- ✓ 86 dossiers ont obtenu un retour favorable de la COPAMO, dont 8 sur Beauvallon ;
- ✓ Les aides attribuées sur Beauvallon sont comprises entre 1 000 € et 5 000 € ;
- ✓ Le total de ces huit aides allouées représente un montant de 17 500 euros soit 9,21% du montant total des aides attribuées par l'EPCI à ce jour.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur Yves GOUGNE

Le Conseil municipal arrête la date de sa prochaine réunion au 25 janvier 2020 à 20h00 sous réserve de modification de l'horaire.

DATE DE LA PROCHAINE COMMISSION GÉNÉRALE

Rapporteur : Monsieur Yves GOUGNE

Le Conseil municipal arrête la date de sa prochaine Commission générale au 18 janvier 2020 à 20h00 sous réserve de modification de l'horaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Le Maire,
Yves GOUGNE.

